

**CONCLUSIONS MOTIVEES
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AMENAGEMENT
D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) SITUEE ZONE
TERCA SUR LA COMMUNE DE MATOURY**

**DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA GUYANE
N° E 17 00000 4/97 DU 21 MARS 2017
ARRETE PREFECTORAL DEAL/UPR N° 62 DU 26 AVRIL 2017**

Un projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques situé sur Zone TERCA sur la commune de MATOURY a été déposé par un Maître d'ouvrage privé, propriétaire de la parcelle de terrain couvrant environ 29 hectares.

Ce projet vise à viabiliser 36 parcelles ayant vocation unique à la création d'activités économiques.

Ce projet s'inscrit dans une zone d'activité commerciale, récemment créé qui comprend des commerces et un complexe cinématographique.

Cette zone d'activité s'articule avec des projets d'aménagement de la zone voulus par la CACL et la commune de MATOURY.

Elle permet de faire reculer la zone d'habitat spontané et illégal créant des pollutions irrémédiables sur les zones humides de ce secteur.

Pendant l'enquête publique, ce projet n'a pas rencontré d'opposition manifeste, bien au contraire, les riverains souhaitent profiter de cette opération pour créer des activités économiques et aussi sécuriser leurs propriétés face à la situation particulièrement précaire de cette zone dûe à l'installation illégale d'habitations sans titre.

Le cadre juridique et réglementaire de l'enquête publique a été respecté.

En conséquence, le commissaire enquêteur donne un avis favorable à ce projet de création de zone d'activités économiques.

Cayenne le 24 juillet 2017

Le Commissaire enquêteur

Daniel CUCHEVAL